

<http://clg-bethune-sully-henrichemont.tice.ac-orleans-tours.fr/eva/spip.php?article105>



QU'EST CE QUE LE FSE ?

Publication date: mardi 19 septembre 2017

Copyright © Collège Béthune Sully Henrichemont - Tous droits réservés

Le F.S.E. peut aider au financement des voyages pédagogiques. Les élèves le connaissent surtout pour les clubs et activités proposés par un adulte . Ces activités varient selon les établissements. Le Foyer Socio-Educatif ne doit pas être confondu avec le Fond Social du collège ou du lycée, à subvention publique, et qui aide les élèves en difficulté financière. Le F.S.E est doté d'un budget propre, financé par les cotisations des élèves (par adhésion volontaire), par la vente des objets fabriqués et par l'organisation de manifestations (loto, fête du collège,...). Il peut recevoir des dons ou des subventions. Tous les élèves ayant versé leur cotisation peuvent participer aux clubs proposés par les adultes du collège. Les foyers socio-éducatifs (F.S.E.) sont des associations constituées au sein des établissements scolaires dans le but de participer à la finalité éducative de ceux-ci par le biais d'activités diverses, mais aussi dans le but de développer chez les élèves le sens des responsabilités.

Les clubs dans le collège

Les clubs du collège permettent de faire des activités telles que :

La "chorale" Vocalson qui a lieu le soir après 16h45, des soirées sont prévues à la fin de l'année pour la préparation des concerts.

Le club musique traditionnelle avec pratique de la flûte irlandaise

Le club gravure

le club bricolage

Par ailleurs les enfants ont la possibilité d'effectuer :
de l'escrime de spectacle, du tennis et du football.